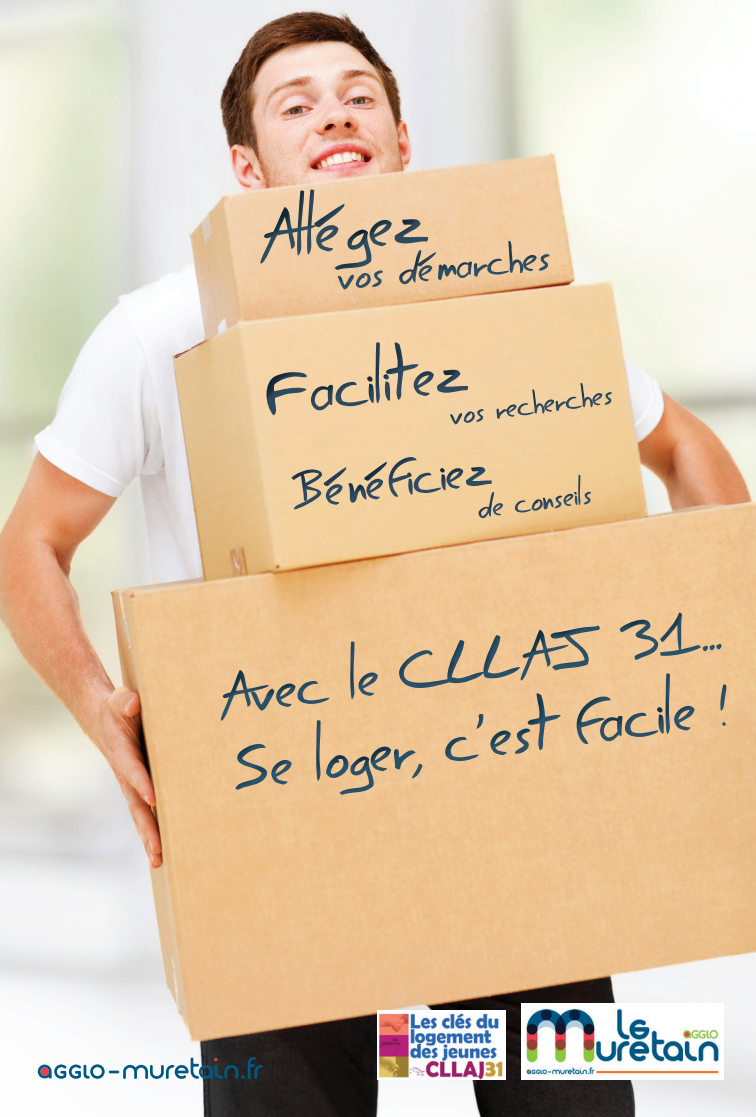


VOUS AVEZ ENTRE **16 ET 30 ANS ...**

S'INSTALLER, SE LOGER

Avec le CLLAS 31, c'est Facile !

**COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT
AUTONOME DES JEUNES**





QUE FAIT LE CLLAJ 31 POUR MOI

- ▶ **Il m'aide**
à définir mon projet et étudie sa faisabilité
Quel logement je recherche (localisation, taille) ?
De quel revenu je dispose (mon salaire, mes garants) ?
Lors de mon rendez-vous, j'ai mes justificatifs
- ▶ **Il m'accompagne**
dans le montage de mon projet
Mobilisation des aides financières (allocation logement, APL).
Information sur les droits et devoirs du locataire.
- ▶ **Il m'oriente**
dans le choix de mon logement
Accompagnement possible lors de la visite du logement.
Médiation entre le propriétaire et le locataire.
- ▶ **Il m'informe**
lors d'ateliers sur les démarches administratives (état des lieux, ouverture compte EDF, assurances, etc.)

POUR TOUT SAVOIR

Un conseiller vous accueille gratuitement sur rendez-vous :

tous les 2^{ème} lundis de chaque mois
au 8 rue Jean Jaurès à Muret.

à noter à partir du 2^{ème} trimestre 2017,
les permanences se tiendront à la Maison de l'habitat (rue de la Louge à Muret)

Prise de rendez-vous au 05 61 23 60 52

ou contact-cllaj31@ajh.fr

Retrouvez toutes les informations sur le site

www.cllaj31.org